



Centre Hospitalier Le Vinatier
Une offre de soins pour faire face à la crise
Ouverture de quatre services « COVID-PSY »
(Mise à jour 03/04/2020)

Comme tous les établissements de santé, l'hôpital du Vinatier traverse une crise sanitaire sans précédent. La cellule de crise de l'hôpital – qui se réunit régulièrement depuis près d'un mois – a décidé une réorganisation complète de l'offre de soin destinée à l'ensemble des usagers, porteurs et non porteurs du virus COVID-19.

Concrètement, l'hôpital du Vinatier fonctionne désormais de la manière suivante :

- **Les Urgences Psychiatriques Rhône-Métropole accueillent normalement le public, 95, boulevard Pinel à Bron.** Elles se sont adaptées pour limiter le risque de propagation virale. A l'UPRM, tous les patients nouvellement hospitalisés sont dorénavant dépistés COVID-19. Dans l'attente du résultat, les patients sont accueillis quelques heures dans une unité sas. En fonction du résultat de son test, le patient est ensuite soit transféré dans une unité d'entrée dans son pôle de référence, soit conduit dans une des unités de soins dédiées aux patients diagnostiqués COVID-19.
- **Quatre services d'hospitalisation à temps complet ont été reconfigurés pour pouvoir recevoir en toute sécurité des patients qui sont à la fois atteints de troubles psychiques et porteurs du virus COVID-19 :**
 - Un service permet d'accueillir des patients souffrant de troubles mentaux aigus et diagnostiqués COVID-19, mais qui ne présentent pas de signes de gravité somatique. Cette unité dispose de 10 lits.
 - Un autre service accueille désormais, avec toutes les compétences médicales nécessaires, tous les usagers de la métropole de Lyon et du département du Rhône qui présentent à la fois des troubles psychiques aigus et une forme sévère du COVID-19 ; dans le cas où des soins de réanimations ne sont pas nécessaires. Cette unité dispose de 17 lits.
 - Une unité de l'Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA) est maintenant dédiée à l'accueil de patients psychiatriques détenus avec un diagnostic COVID-19 associé. Ces patients peuvent provenir des deux autres unités de l'UHSA ou bien des établissements pénitentiaires de la région. L'unité comporte 20 lits.
 - Le pôle hospitalo-universitaire ADIS (autisme et déficience intellectuelle sévère) a préparé 3 lits dans une unité dédiée, pour prendre en charge des patients adultes déjà hospitalisés dans ce pôle, qui pourraient se révéler ultérieurement contaminés.
- **Tous les autres services d'hospitalisation psychiatrique du Vinatier continuent de fonctionner normalement mais en mode confiné.** La capacité en lits a cependant été réduite par mesure de précaution épidémiologique. Il s'agit aussi de permettre à l'établissement de conserver une capacité opérationnelle maximale dans le cas où un nombre significatif de soignants, médecins et infirmiers, seraient prochainement atteints par le COVID-19 et devraient être remplacés par des collègues non malades.

- Dans ce contexte particulier, les patients ambulatoires – suivis en ville et non hospitalisés – font l’objet d’une vigilance accrue. **Les centres médico-psychologiques (CMP) et les hôpitaux de jour pour adultes et pour enfants restent ouverts**, avec, au minimum, un CMP et un hôpital de jour pour chaque secteur. Les soignants de ces centres ambulatoires rappellent systématiquement les patients confinés à leur domicile pour s’assurer de leur bien-être, les informer, les conseiller et organiser au mieux leur suivi médico-infirmier. Lorsque cela est possible, le suivi se fait à distance grâce aux moyens de la télémédecine. Lorsque cela est nécessaire, des consultations classiques restent bien sûr possibles. Enfin, dans certains cas particuliers, le suivi peut se faire à domicile. L’objectif principal étant dans tous les cas d’éviter la rupture des soins et le recours à une hospitalisation.
- **Les services universitaires, pratiquant une psychiatrie spécialisée à vocation régionale, continuent de fonctionner** ; en partie comme habituellement, en partie grâce aux moyens de la télémédecine lorsque cela est possible. Certains d’entre eux ont cependant réduit leur activité aux situations présentant un caractère d’urgence ou de semi-urgence.
- **En interaction étroite avec ces services spécialisés, les équipes de recherche en santé mentale poursuivent leur activité**, le plus souvent sur le mode du télétravail. Dans le contexte actuel, les chercheurs de l’hôpital ont réorienté une partie de leurs investigations pour essayer de comprendre les conséquences de l’épidémie et du confinement sur la santé mentale de nos concitoyens.
- La plateforme **LIVE** (Ligne Info Vinatier Ecoute) a été créée pour assurer l’accueil téléphonique, l’écoute, l’information et l’orientation concrète des personnes concernées par la santé mentale : patients, familles, entourage, professionnels de santé et du secteur médicosocial ou social. Trois professionnels (infirmier, psychologue et assistant social) sont joignables par téléphone, au **04 37 91 55 99, 7J/7, de 8h à 20h** ou à l’adresse LIVE@ch-le-vinatier.fr.

Par ailleurs, un dispositif d’écoute et de soutien pour les professionnels du Vinatier a également été déployé, en cours d’extension au champ médico – social, en particulier les EHPAD.

En quelques semaines, notre hôpital s’est adapté. Il est prêt à faire face à la crise avec différents dispositifs et mesures spécifiques. La mobilisation collective a été très forte que ce soit parmi les médecins et soignants, ou pour l’ensemble des personnels logistiques et administratifs.

Ce fonctionnement est également le résultat d’une collaboration et concertation avec les établissements hospitaliers partenaires de la Métropole de Lyon et de la région AURA ainsi qu’avec le CHU, en cohérence avec le dispositif régional piloté par l’Agence Régionale de Santé.

Dr. Frédéric MEUNIER
 Psychiatre
 Président de la commission Médicale d’Etablissement

M. Pascal MARIOTTI
 Directeur du Centre Hospitalier Le Vinatier